

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 10 septembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 septembre 2021

N° 21-08-01

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021

OBJET :

**Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués –
Modification de la délibération du 16 septembre 2020.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à Mireille PAULET – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

Membre absent :

André HUBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 16 septembre 2020, le conseil avait statué sur les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

A compter du 1er octobre 2021, la délégation accordée précédemment à Joaquim DE ALMEIDA est reprise par Arlette PEREIRA, adjointe. Quant à Régine CHEVALLIEZ, elle est nommée conseillère déléguée en charge des seniors. Ainsi, le nombre des conseillers délégués reste identique, soit dix élus.

En raison de la nouvelle répartition des délégations à compter du 1^{er} octobre 2021, il convient de modifier la délibération de 2020, étant précisé qu'il n'y a pas d'incidence financière par rapport à l'enveloppe déterminée en 2020.

Enveloppe globale :

Le montant total des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités des élus est égal au total suivant :

Indemnité du Maire correspondant à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + (indemnité d'adjoint correspondant à 22 % de l'indice brut terminal x par le nombre d'adjoints). Soit un total de 231 % pour la commune de SAINT-GALMIER.

Considérant qu'il a été donné délégation de fonctions aux adjoints :

Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE et Geneviève NIGAY

et aux conseillers délégués :

Michel FRANCHINI – Céline BENNICI – Suzanne BOICHON – Daniel DUCROS – Christine PALLEY – Serge GRANGE – Françoise PION – Christian BECUWE – Marie-Hélène BRUNET – Régine CHEVALLIEZ (à compter du 1^{er} octobre 2021).

Monsieur le Maire propose de fixer ces indemnités comme suit :

- M. Philippe DENIS – Maire : 55% de l'indice brut terminal
- M. Jacques DECHANDON – 1^{er} Adjoint : 21% de l'indice brut terminal
- Mme Solange MORERE – 2^{ème} Adjointe : 12.14%% de l'indice brut terminal
- M. Gilles GRANGIER – 3^{ème} Adjoint : 12.14 % de l'indice brut terminal
- Mme Mireille PAULET – 4^{ème} Adjointe : 12.14 % de l'indice brut terminal
- M. Gérard ALLANCHE – 5^{ème} Adjoint : 12.14 % de l'indice brut terminal
- Mme Arlette PEREIRA – 6^{ème} Adjointe : 12.14 % de l'indice brut terminal
- M. Guy BERNE – 7^{ème} Adjoint : 12.14 % de l'indice brut terminal
- Mme Geneviève NIGAY – 8^{ème} Adjointe : 12.14 % de l'indice brut terminal
- M. Christian BECUWE – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Suzanne BOICHON – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal
- M. Daniel DUCROS – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Françoise PION – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Marie-Hélène BRUNET – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021

... / ...

... / ...

- M. Serge GRANGE – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- M. Michel FRANCHINI – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Christine PALLEY – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Céline BENNICI – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Régine CHEVALLIEZ – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour – 4 abstentions)

- **APPROUVE** la nouvelle répartition des délégations et par conséquent les propositions d'indemnités ci-dessus,
- **DIT** que ces modalités entrent en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Majorations : pour ancien chef-lieu de canton (15 %) et station classée de tourisme (25 %) :

Monsieur le Maire propose de verser cette majoration aux taux maximum soit 40 % au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. (voir tableau récapitulatif en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour – 4 abstentions)

- **APPROUVE** l'application des majorations de ces indemnités,
- **DIT** que ces modalités entrent en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 septembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021